

Modifications importantes apportées aux notifications sur les produits d'assurance vie individuelle en vigueur le 27 février 2015

Accès à la clientèle de l'Équitable^{MD} - des milliers de clients se sont déjà inscrits et jouissent de l'aspect pratique d'avoir un accès en ligne aux renseignements sur leur contrat, aux opérations inscrites au compte, aux soldes et plus encore. Étant donné les nombreux renseignements disponibles en ligne, les avis de confirmation version papier sont devenus superflus.

En conséquence, à compter du 27 février 2015, nous apporterons quelques modifications à nos lettres de confirmation version papier et électronique.

Visualiser les lettres électroniques seulement

Nous n'enverrons plus les lettres de confirmation par la poste pour tous les dépôts de moins de 10 000 \$ au titre d'un contrat d'assurance vie.

Les clients devront ouvrir une session sur le site Accès à la clientèle afin de pouvoir visualiser ces lettres. Les conseillers pourront visualiser les lettres par l'entremise du site ÉquiNet.

Visualiser les opérations seulement

Nous ne génèrerons plus de lettres imprimées ou en ligne dans les cas suivants :

- lettres d'avertissement concernant l'option Calibreur,
- lettres de retraits au comptant,
- lettres de confirmation d'avance,
- lettres de confirmation de transferts d'un CDG,
- lettres de confirmation de rachat,
- lettres de confirmation de transferts entre fonds,
- lettres de réduction de la tarification.

Les clients peuvent visualiser l'opération sur le site Accès à la clientèle. Les conseillers peuvent visualiser ce type d'opération par l'entremise du site ÉquiNet.

C'est le moment idéal pour s'inscrire au site Accès à la clientèle de l'Équitable

Si vos clients ne sont pas déjà inscrits au site Accès à la clientèle de l'Équitable, veuillez les diriger vers ce lien : client.equitable.ca/delaissezlepapier pour de plus amples renseignements. Il ne faut que quelques minutes pour créer un compte, ce qui permet à vos clients de se connecter aux renseignements sur leur contrat en ligne, et ce, à tout moment!